

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 03976 Numéro SIREN : 383 960 135 Nom ou dénomination : CHRONOPOST
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt 111725

CHRONOPOST
Société par actions simplifiée au capital de 32.632.000 euros
Siège social : 3 boulevard Romain Rolland – 75014 Paris
383 960 135 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf juin,

(...)

A arrêté les décisions portant sur l'ordre du jour ayant pour objet :

1. Révocation de Monsieur Marcin Piechowski de son mandat de Président de la Société
2. Désignation de Monsieur Benoit Frette en qualité de nouveau Président de la Société
3. (...)
4. (...)
5. (...)
6. Constatation de la démission de Monsieur Benoit Frette de son mandat de Directeur Général de la Société
7. Pouvoirs pour formalités

PREMIERE DECISION

Révocation de Monsieur Marcin Piechowski de son mandat de Président de la Société

Conformément à l'article 13.2 des statuts de la Société, l'Associé unique décide de révoquer Monsieur Marcin Piechowski de ses fonctions de Président de la Société à compter du 1^{er} juillet 2022.

DEUXIEME DECISION

Désignation de Monsieur Benoit Frette en qualité de nouveau Président de la Société

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé unique décide de nommer, en qualité de nouveau Président de la Société, à compter du 1^{er} juillet 2022 et pour une durée de 3 ans allant jusqu'au 1^{er} juillet 2025 :

- **Monsieur Benoît Frette**, né le 15 septembre 1970 à Suresnes, de nationalité française, demeurant 52 rue Legendre, 75017 Paris.

Le Président ainsi nommé déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Le Président jouira, vis-à-vis des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, la représenter, et accomplir tout acte relatif à son objet.

(...)

SIXIEME DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Benoit Frette de son mandat de Directeur Général de la Société

L'Associé unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Benoît Frette de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter du 1^{er} juillet 2022, prend acte de cette démission et décide de ne pas le remplacer.

SEPTIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal, qui a été signé par l'Associé unique.

 Yves Delmas

L'Associé unique
GEOPOST SA
Représentée par **Monsieur Yves Delmas**